

TEMPERATURE

De 25 octobre 1904.

Bureau de la N. O. L'Abbeille de la N. O. No 37

Table with 2 columns: Fahrenheit, Centigrade. Rows for 7 h. du matin, Midi, 3 P. M., 6 P. M.

Russie et Angleterre.

Deux incidents viennent de tendre de nouveau les relations entre la Russie et l'Angleterre. Samedi dernier, vers deux heures du matin, la flotte russe de la Baltique en route pour l'Extrême-Orient a rencontré dans la Mer du Nord, à deux cents milles des côtes anglaises, des bateaux de pêche sur lesquels, pour des raisons encore inconnues, elle a tiré quelques projectiles, en coulant un, tuant ou blessant plusieurs hommes.

C'est un malheur et l'excitation causée en Angleterre à la première nouvelle de l'incident est parfaitement naturelle, mais avant de voter les officiers russes aux gémonies il faut attendre de nouveaux renseignements.

Qui sait si en tirant sur les remorqueurs anglais les Russes n'ont pas simplement usé d'un droit que reconnaît à tous la loi internationale.

Si, par exemple, ils ont sommé réglementairement les Anglais de s'arrêter et de se faire reconnaître, comme tout belligérant a le droit de le faire, et si les Anglais n'ont pas répondu aux avertissements, l'acte des Russes s'explique.

On pourrait répondre qu'avec les puissances récentes électrisées dont sont munis les navires de guerre modernes les officiers russes pouvaient facilement constater qu'ils n'avaient devant eux que de simples remorqueurs de chaluts; c'est parfaitement vrai, mais ils n'en auraient pas moins pour eux la lettre de la loi.

Si l'on était autrement, et si les officiers russes, au lieu de rencontrer une nombreuse flottille de petits vapeurs, ont à brûler-pourpoint tiré sur les bateaux de pêche, le gouvernement de St-Petersbourg agira sagement en les rappelant, car une escadre est en danger entre les mains d'individus aussi nerveux.

Quoi qu'il en soit la Russie s'est tenue dès le début prête à donner toutes les explications nécessaires, attendant simplement le rapport du commandant de son escadre, et l'incident de la mer du Nord aurait été promptement clos si un autre incident, consécutif au premier, n'était venu compliquer la situation.

L'ambassadeur de Russie en Angleterre, le comte Beckendorff, rentrant lundi soir de Sibérie où il avait célébré ses noces d'argent dans la famille de l'ambassadrice, a été hné et pour ainsi par la foule dans les rues de Londres. Il a dû être conduit avec toute la rapidité possible à l'ambassade sous la protection de la police, qui a, en outre, gardé le palais la nuit entière.

Dependant cet incident, si déplorable qu'il soit dans les circonstances actuelles, n'aura probablement pas de suites graves, car le gouvernement anglais n'a pas dû perdre une minute pour exprimer ses regrets aux autorités de St-Petersbourg.

Il n'en est pas moins évident que ces deux incidents, que les deux gouvernements vont régler de leur mieux, ne sont pas de nature à diminuer l'amitié entre les deux peuples, au contraire.

AU JAPON.

Pour pouvoir prétendre au rang de nation civilisée, il fallait absolument que le Japon, bon gré, mal gré, réformât sa justice, et nous devons reconnaître que, depuis 1868, les réformateurs ont accompli une tâche prodigieuse, bien qu'encore incomplète.

Ils sont arrivés à nous donner l'illusion d'une justice forte et enviable, créée à l'image de la nôtre. Et pourtant, si dans les codes japonais nous pouvons retrouver des lois françaises copiées presque à la lettre, en revanche, nous devons nous méfier de l'esprit qui préside à l'application de ces lois.

Une loi ne consiste pas uniquement dans un texte; il faut comprendre ce qu'elle signifie véritablement, dans quel but elle a été émise, quels intérêts elle tend à protéger. Enfin, chose plus grave, la loi ne doit pas, suivant qu'on la passe sous silence ou au contraire qu'on l'applique avec la dernière rigueur, devenir soit un instrument politique, soit un moyen de satisfaire ses vengeances et ses rancunes.

Je ferai donc dès le début cette critique à la justice japonaise, en ce qui concerne les étrangers: elle est, vis-à-vis d'eux, d'une partialité fâcheuse; et ceci à tel point qu'aucun étranger n'a confiance en elle, ce qui contribue singulièrement à envenimer les rapports déjà tendus entre indigènes et étrangers.

Il ne s'agit pas d'avoir des lois bien rédigées; il faut les appliquer avec le désir de rester impartial. Je pourrais citer plusieurs jugements, rendus par des tribunaux japonais, qui, bien que ne sortant pas d'une stricte neutralité, sont pourtant scandaleux.

Les magistrats japonais ont tous les magistrats de la mode ont une tendance très naturelle à tenir compte des coutumes séculaires du pays lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi. Mais malheureusement la coutume la plus répandue est de considérer l'étranger comme un être maléfaisant contre lequel tous les moyens sont excusables.

Cette restriction faite, il faut avouer qu'au point de vue purement japonais, la justice a réalisé un somme de progrès tout à fait remarquables.

Actuellement, les Japonais sont à peu près aussi bien jugés qu'ils le seraient en Europe. Il faut songer que toutes les peines corporelles sont maintenant absolument abolies (sauf les fers comme punition spéciale des prisonniers révoltés), tandis qu'avant 1868 les supplices les plus barbares étaient encore d'usage. Quel pas de géant dans la voie de l'humanité!

UN COIN DE MOUKDEN.

Aujourd'hui, sans pouvoir être évidemment cotée comme des modèles, les lois japonaises sont pourtant suffisamment impartiales vis-à-vis de leurs concitoyens. On leur reproche bien de mal connaître les lois, mais je soutiendrai, d'une manière un peu paradoxale, que cela peut être mieux pour cette raison que plus de la moitié des lois qui ont été copiées sur les nôtres sont incompatibles avec les traditions, le caractère et la morale spéciale du peuple japonais.

Ces braves magistrats rendent donc, d'après leurs idées propres, des jugements beaucoup plus appréciés des Japonais que s'ils étaient absolument conformes aux nouveaux codes. Il est, en effet, indispensable de bien se rendre compte que les réformes en matière de justice, aussi bien civile que criminelle, n'ont nullement été effectuées parce que les Japonais les trouvaient bonnes, justes ou utiles, mais uniquement dans le but d'amener la révision des traités et d'arracher aux mandats étrangers leur privilège d'extraterritorialité.

Les Japonais sont d'ailleurs parvenus à ce but; et actuellement les étrangers sont soumis à la juridiction japonaise aussi bien au point de vue civil que commercial. Les Français ont été les derniers à admettre le nouvel état de choses. C'est le 4 août 1896 que M. Hanotaux, alors ministre des affaires étrangères, signa le traité qui abandonnait nos nationaux aux lois japonaises. Ce traité, ratifié définitivement à Tokio, le 16 mars 1898, est devenu applicable le 4 août 1899. Il nous lie pour douze ans.

On peut considérer ce 4 août 1899 comme la date où le Japon entra vraiment dans le cercle des nations dites civilisées. Cette date marque le triomphe définitif de la diplomatie japonaise qui depuis trente ans combattait avec ardeur et intelligence pour arriver à ce résultat étonnant d'amener le Japon au rang d'une puissance de race blanche.

Naturellement des protestations s'élevèrent contre la nouvelle situation faite aux étrangers; et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que beaucoup de Japonais réclamaient avec encore plus d'énergie que les étrangers.

En voici la raison: Les étrangers, auparavant, jouissaient évidemment, au Japon, de privilèges; mais ils étaient considérés comme parqués dans leurs concessions. En dehors des ports de Yokohama, Osaka, Kobe, Nagasaki, Nigata et Hakodate, les étrangers ne pouvaient ni trafiquer, ni résider, ni même voyager à moins d'avoir un passeport spécial. A Tokio, les étrangers, même au service du gou-

droit de propriété sur le sol.

Il est inutile d'aller plus loin. Au moment que les étrangers n'ont même pas ce droit, ils ne peuvent avoir réellement confiance dans le Japon, ni trouver les garanties suffisantes pour l'introduction de leurs capitaux. Or, comme d'autre part les étrangers sont soumis aux mêmes taxes et aux mêmes impôts que les Japonais, il est véritablement abusif et injuste qu'ils ne jouissent pas des mêmes droits. Le principal impôt est l'impôt sur le revenu; il est progressif et s'étend indistinctement à tout ce qu'on possède et à tout ce qu'on gagne. C'est cet impôt surtout qui empêche toujours un riche étranger de s'établir au Japon, non seulement parce qu'il est trop progressif, mais encore parce qu'il enlève toute trace de liberté en permettant au gouvernement, pour vérifier les déclarations, de s'ingérer dans toutes les affaires et d'exercer un contrôle odieux même sur la vie privée.

Je peux affirmer aux Japonais qui ont l'orgueil de voir leur pays envahi par les étrangers, qu'au lieu d'être eux, même les plus misérables, n'a plus la moindre chance de s'établir au Japon. Les faits sont là pour le prouver: les étrangers sont restés parqués comme auparavant dans leurs concessions, ayant trop de difficultés pour étendre leurs affaires à l'intérieur du Japon. Pourquoi ne veut-on pas créer de nouvelles maisons au Japon, ni risquer le moindre capital sans des garanties très fortes?

Le Japon, s'il n'opère pas plus loyalement vis-à-vis des étrangers, perdra de plus en plus son crédit déjà très compromis. Je sais bien que le désir de beaucoup de Japonais est de ne plus voir au Japon que quelques globe-trotters venus pour se faire pousser à part ce qui concerne les taxes touristiques qui se résignent à être assimilés à des chiens de passage, les Japonais qui se croient vraiment patriotes ne veulent pas que le sol sacré du grand Japon soit foulé par les pieds impurs des étrangers. Libre à eux de réaliser complètement leurs souhaits! Je les aiderai même de tout mon cœur, avec la conviction que j'ai acquise à force d'étudier leur caractère, en conseillant à tous mes compatriotes de s'entreprendre une affaire quelconque avec eux qu'après avoir exigé les garanties les plus sérieuses. Si les Français veulent bien suivre ce conseil, qui n'est que sage et prudent, les Japonais n'en verront plus beaucoup au Japon; car outre la justice bien compréhensible d'être justiciables uniquement des tribunaux japonais à tous les points de vue, je ne crois pas que les garanties qu'on leur proposera leur inspirent la moindre confiance, la mauvaise foi des commerçants, banquiers et indus-

triels japonais n'ayant jamais été réprimés assez sévèrement par les tribunaux du Japon.

En résumé je terminerai cette brève étude sur la justice japonaise en disant que si elle constitue un progrès tout à fait remarquable en ce qui concerne les Japonais, s'il faut admirer le courage et la persévérance de ceux qui l'ont définitivement instituée, malgré les protestations et les attentats dirigés contre eux, en revanche, au point de vue européen et spécialement au point de vue français, elle est loin de nous présenter toutes les satisfactions désirables. Il faut reconnaître que le gouvernement japonais a été mal servi dans ses réformes par l'esprit secret de nombreux Japonais, avoués par la haute hiérarchie de l'étranger. Plusieurs ministres d'ailleurs, tels que Okaba, Mori et Okuma ont été victimes de ce secretisme; et c'est pourquoi nous devons, malgré tout, admirer ce gouvernement qui, malgré tant d'opposition, a réussi à faire admettre le Japon comme nation civilisée et qui, je l'espère, parachevera son œuvre en supprimant les restrictions dont j'ai parlé et en établissant véritablement et loyalement l'égalité absolue de traitement devant la loi entre les Japonais et les étrangers.

CHARLES PETTIT.

Les Sièges Historiques.

Au cours du siècle dernier, on a pu enregistrer un certain nombre de belles résistances, dont le prolongement a fait l'admiration du monde entier. On cite par exemple: Kharloov, qui a résisté pendant 41 jours. Sébastopol, 327. Mafeking, 218. Kara, 180. Paris, 167. Kimberley, 123. Ladysmith, 115. Plevna, 94. On voit que, sur cette liste terrible, Port-Arthur s'inscrit à un rang des plus honorables, à côté de Mafeking, de nous, à un demi-siècle de distance, un nouvel exemple de cette ténacité dont on a pu sentir les effets sous les murs de Sébastopol... Quel oiseau à côté des dix ans de siège de Troie, chanté par Homère, ou du siège d'Azoth, qu'Hérodote déclare avoir duré vingt-neuf ans!

AUTOMOBILES ET PIETONS.

Encore une automobile attaquée par des piétons à Marseille! Cette fois, ce sont des malheureux qui venaient, tout bonnement, dévaliser les voyageurs. Le malheur est, quand on lit un fait divers sous ce titre: "Automobilistes attaqués", que l'on ne sache pas exactement s'il s'agit d'un simple cambriolage ou d'une vengeance de piétons exaspérés. Il y a guerre, en effet, guerre ouverte et sans merci entre les gens qui vont en automobile et ceux qui vont à pied. Ceux-ci reprochent aux automobilistes d'accaparer la circulation et de menacer la vie des passants. Ils ont de tels motifs de légitime rancune contre les automobiles, qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ont toutes les peines du monde à circuler dans les rues de Paris, qu'une bande étroite de trottoir leur est chèrement et dédaigneusement abandonnée, et que la chaussée, la belle et large chaussée, appartient toujours aux voitures de maître, fiacres et omnibus! Le piéton a pardonné à ses terribles ancêtres: il n'en veut qu'aux automobiles. Et il arrive que cette haine gagne les agents de la force publique et les magistrats eux-mêmes, comme

THEATRES.

Aux deux représentations d'opéra, les ministres de M. G. Field ont amusé deux salles comblées. Ce sont des ministres, il est

Feuilleton

L'Abbeille de la N. O.

LA DELAISSEE

GRAND ROMAN INEDIT.

Par Georges Maldague.

DEUXIEME PARTIE

Le Calvaire de l'Enfant.

Germaine intervint, d'une voix douce et ferme, pleins d'au-

torité et de pitié: — Alors, si ne leur restera personne, à vos enfants!... — Vous les abandonnez au moment où ils auront besoin de vous? — Qu'est ce que nous y ferons, je vous le demande? — M. Guéret, vous ferez... qu'ils ne se sentiront pas tout seuls. — Le sentiment de ses responsabilités maternelles reprit le dessus brutalement chez madame Guéret. — Vous avez raison, nous serions des lâches, ce n'est pas le moment de partir... Nous nous devons à notre fille et son fils, il faut au moins que Malvina nous sente là... — Ont, mon pauvre ami, nous serions des lâches... C'est madame qui fait écouter. — Il eut un grand geste résigné, qui protestait pourtant. — Et la vieille femme, avec une énergie assez soudaine, que calme et raisonné: — Ce n'est pas le moment de jérémiades; dans les grandes catastrophes, on est fort... Il me semble maintenant que pour eux deux, j'irais au bout du monde!... — Madame, dites-moi où est Malvina, si elle n'est pas à la Hétraie. — A Pargnies, à l'anberge du Cheval-Blanc. — Concoché, alors, malade? — Oui, mais bien soignée par

l'anberge, la mère Ferrant. — Bien soignée! comme on peut l'être par une étrangère... ce n'est pas comme par une mère... Ma place est auprès d'elle... Ma pauvre fille, quel calvaire que sa vie... Son Marcel en prison! Mais c'est ce qui la rend folle... — Elle n'en sait rien... Elle a perdu connaissance, sur le lieu même de l'accident... depuis elle n'a cessé de délirer... Et ce qui prouve que la commotion cérébrale, a tout aboli chez elle, c'est qu'elle n'a pas encore demandé son fils. — Il faut qu'elle soit bien malade... pourvu qu'elle s'en remette. — Espérons-le, le médecin ne se prononce pas... Mais vous le voyez, ce n'est pas le moment de manquer de courage... Si un jour, le pauvre petit Marcel n'a plus que vous! — Le grand père, leva à son tour les deux mains. — Il serait propre, le gamin, nous lui servirions à grand chose! — Qui sait?... D'ailleurs nous n'en sommes pas là, votre fille à une constitution extrêmement robuste, elle a surmonté déjà bien d'autres secousses. — Justement, le physique c'est comme le moral, à force de pâtir il se laisse... Ce qui la soutiendra, Malvina, c'est la pensée de son fils... comme ça l'a toujours soutenu du reste.

— Le tout est qu'elle surmonte cette fièvre. — C'était le père qui parlait. — La mère dit, en sortant hâtivement de la pièce: — Je pars pour Pargnies, il y a bien encore un train, aujourd'hui! — La jeune femme le suivit. — Je ne vous le conseille pas, attendez demain, j'écrirai à Béchet et il viendra vous prendre dans sa carriole, car vous arriverez dans une gare perdue au milieu de la campagne. — Ça m'est égal, j'irai à pied. — Non, soyez raisonnable, attendez jusqu'à demain matin... Je viendrai vous prendre pour vous conduire à la gare de l'Etat... Du reste, je ne crois même plus qu'il y ait de train aujourd'hui, arrêtant à la halte de Pargnies. — Est-ce vrai? — Je vous assure. — Ce n'est pas pour me faire retarder mon départ? — Dans quel intérêt? — J'enverrai tout à l'heure un télégramme au brave Béchet, il vous conduira lui-même à l'anberge du Cheval-Blanc. — Madame Guéret entra avec la même hâte, dans la salle à manger. — Et, s'adressant à son mari: — Madame a raison, je ne peux pas partir aujourd'hui... elle n'est pas sûre qu'il y ait un train, puis j'en trouverais personne à la gare... ça n'avancerait pas... J'aurai le temps de cette fa-

çon de l'appréter les petites affaires... tu vas rester tout seul, mon pauvre vieux. — J'en prendrais mon parti, si je ne devais pas être pour ainsi par leur pensée à tous les deux... Ce serait moins dur, si je pouvais aller aussi à bas... — Il faut vous y rendre également, fit Germaine, tous les deux à son cheval, ce sera peut-être pour votre fille, le meilleur remède. — Puis... j'ai vu mon petit-fils... mon petit Marcel en prison... — La voix du pauvre homme se déchira. — Et, debout se tournant vers la fenêtre, il se mit à pleurer comme un enfant. — Sa femme qui voulait à présent être forte, n'osa ouvrir la bouche, de peur d'éclater encore. — La vieille femme, sentait-elle et ce n'était pas la première fois depuis son arrivée, des larmes emplir ses yeux. — Ces deux vieux, épaves de la vie, navrés de par le seul spectacle de leur misère convenable, ensem en ce moment troublé le cœur le plus dur. — Elle fit un effort, surmonta son émotion. — Eh bien, il faut vous en aller, M. Guéret, il n'y a pas à hésiter. — Il dit entre deux sanglots sans se retourner: — Et l'argent?

Ces deux mots firent faire à sa femme le mouvement de fouiller dans sa poche. — Elle en tira un porte-monnaie très négligemment accroché par leur pensée à tous les deux... Ce serait moins dur, si je pouvais aller aussi à bas... — Il me reste une pièce de dix sous. — Le vieillard se retourna: — Tu vois bien... tu ne peux même pas, toi, aller à bas. — Non, je ne peux pas! — Elle tomba sur une chaise, les ongles de sa face pâle et amaigrie secoués par un tic nerveux. — Et puis! exclama Germaine, quand il ne vous resterait que dix sous... J'en ai, de l'argent, j'en aurai autant qu'il vous en faudra... — Entre votre fille et moi, il y a cette différence, que l'homme qui abuse de ma confiance et de ma tendresse, m'aime encore... il y a cette différence, que moi, j'aime toujours. — J'aurais, j'ai vécu de mon travail, payant péniblement les mois de nourriture, pourtant très faibles, de mon Jacques... Il y a quelques jours encore, j'étais résolue à ne rien accepter de pareil... — J'ai d'un seul coup, et entièrement changé d'avis... — Le père de Jacques est immensément riche, l'argent le gêne et il le jette. — Pourquoi n'accepterais-je pas, ce qu'il me supplie d'accep-

ter?... Avec l'or, on peut faire tant de choses, l'or méprisable qui paie tout... — Oh! ne craignez point de prendre ce que je vous donne, mon aide moral et à l'occasion les quelques billets de banque que je pourrai vous offrir. — Vous êtes moins en droit que moi, de les refuser... Je me suis juré, d'aider Malvina Guéret, trompée comme moi mais délaissée, elle poursuivie par une haine ne reculant devant rien. — De l'argent, à présent, j'en aurai autant et plus que je n'en voudrais... qu'il serve au moins à quelque chose de bon, à une œuvre de réparation. — La maîtresse du duc de Morceff, je le serais quand même... j'ai aimé oui, profondément et ardemment... Je ne me vends point, plus que je ne me suis vendue, et que je ne me vendrais, si je restais en l'aimant employée à Saint-Crépin! — Ce n'est pas le prix de mort que je vous donnerai... Je le répète: je serais au duc de Morceff quoiqu'il arrive. — Alors, balbutia madame Guéret, qui regardait son mari... Celui-ci venait d'avoir un grand froissement de sourcils. — Et sa femme, devant sa peur, et le dar combat pour l'existence, et les débâcles, les malheurs de sa fille, n'ayant pas été celui une délicieuse investiture... — Tu vois bien qu'elle est les